



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Secrétariat général  
Direction des Ressources Humaines*

*Centre Ministériel de Valorisation  
des Ressources Humaines*

*Centre de Valorisation  
des Ressources Humaines de Rouen*

**CMVRH/CVRH DE ROUEN**

Grand Quevilly le 6 décembre 2021

# **RAPPORT DE JURY SUR LE RECRUTEMENT 2021 DES AGENTS D'EXPLOITATION PRINCIPAUX DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT**

**Le Président du jury**

**Franck GOUEL**



## **1 – PRESENTATION GENERALE**

Dans le cadre de la mutualisation des recrutements, le CVRH de Rouen a été désigné par la Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest pour être maître d'œuvre de l'organisation du recrutement d'agent d'exploitation Principal des travaux publics de l'Etat.

En 2021, deux concours (externe et interne) ont été ouverts par arrêté préfectoral du 27 avril 2021 pour le recrutement d'agents d'exploitation Principaux. Le nombre de postes était de 5 postes au concours externe et 5 au concours interne (AP du 25 mai 2021).

Cette année, la recherche de salle pour organiser le concours a été difficile par rapport à la situation nationale du COVID 19. Les salles communales ont été réquisitionnées pour la vaccination. Les épreuves d'admissibilité ont été organisées au :

**Parc des Expositions de Rouen**  
**46 avenue des Canadiens**  
**76120 LE GRAND QUEVILLY**

Pour ce concours, le planning et la composition du jury ont été les suivants :

Date limite de clôture des inscriptions	<b>7 mai 2021</b>
Date des épreuves d'admissibilité	<b>3 juin 2021</b>
Date des épreuves d'admission	<b>13 au 16 septembre 2021</b>

Composition du jury :	Président	<b>Franck GOUEL</b>
	Membres	<b>Valérie STEVENOT</b> <b>Gaëtan BORG</b>

Thierry HORLAVILLE, Pascal STEVENOT, Arnaud MAHIEU étaient examinateurs de l'épreuve pratique assistés d'Adeline BUNEL et Emmanuel LEROUX.

En parallèle de l'organisation des épreuves écrites, le Président du Jury a souhaité revoir les épreuves pratiques du concours et leur localisation. Un travail sur les épreuves a été réalisé par LA DIRNO et le CVRH a assuré la logistique pour le déroulement sur la piste extérieure du CEREMA. Après leur aval pour l'utilisation de la piste, une journée de test a été réalisée pour la cohérence des épreuves et procéder à quelques réajustements.

## **2 – NATURE DES EPREUVES**

- **Epreuves d'admissibilité**  
*(arrêté du 5 décembre 2007 publié au JO du 14 décembre 2007)*

**Epreuve n° 1** : courts exercices de français et d'arithmétique portant sur le programme ci-dessous (durée : 1 h 30 ; coefficient 1)

Cette épreuve vise à apprécier les qualités de compréhension des candidats et leur aptitude à s'exprimer dans un style et avec une grammaire et une orthographe correctes et à apprécier leur aptitude à la mise en œuvre pratique des connaissances nécessaires à l'exercice des missions dévolues aux agents d'exploitation Principaux des travaux publics de l'Etat (l'usage du dictionnaire et de la calculatrice est interdit).



Les épreuves d'arithmétique portent sur le programme suivant :

les quatre opérations : addition, soustraction, multiplication et division  
les règles de divisibilité  
les calculs décimaux approchés  
les nombres premiers  
les fractions, valeur décimale d'une fraction, opérations sur les fractions  
la moyenne arithmétique simple  
la règle de trois, les rapports et proportions, les pourcentages, les indices, les taux  
les principales unités de mesure : température, masse, volume, surface, temps, monnaie

**Epreuve n° 2** : questionnaire à choix multiples portant sur les règles essentielles du code la route  
(durée : 25 mn ; coefficient 1)

- Epreuves d'admission  
(arrêté du 5 décembre 2007 publié au JO du 14 décembre 2007)

**Epreuve n° 3** : épreuve pratique permettant au jury d'apprécier l'endurance du candidat et sa capacité à acquérir les connaissances nécessaires pour la mise en œuvre des techniques de travail et l'utilisation des outils que l'exercice des fonctions implique de façon courante dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention et dans le cadre d'une organisation donnée. L'épreuve consiste en une mise en situation de travail, notamment en équipe (durée : 1 h ; coefficient 3)

**Epreuve n° 4** : entretien oral avec le jury en lien avec l'épreuve pratique consistant pour le candidat, à partir d'une situation de travail donnée, à présenter l'organisation du travail dans ses aspects techniques et dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention. Cette épreuve permet au jury d'évaluer si les expériences personnelles et, le cas échéant, professionnelles du candidat, ainsi que sa motivation, lui permettront de s'adapter à l'emploi offert (durée : 20 mn ; coefficient 3)

Rappel : les règles d'élimination sont les suivantes :

- toute absence à une épreuve ou toute note inférieure à 5 sur 20,
- un total inférieur à 20 pour l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité,
- un total inférieur à 80, après application des coefficients, pour l'ensemble des épreuves.

### **3 – STATISTIQUES SUR LES INSCRIPTIONS**

	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Pourcentage de présents
Rouen	43 EXTERNES 12 INTERNES	34 EXTERNES 10 INTERNES	79 % EXTERNES 83 % INTERNES



## **4 - RESULTATS**

### **Admissibilité**

Pour le concours externe ; le jury déclare admissible les candidats ayant un total de points supérieur ou égal à **20,25 sur 40**.

**17** candidats sont déclarés admissibles.

Pour le concours interne ; le jury déclare admissible les candidats ayant un total de points supérieur ou égal à **20,38 sur 40**.

**9** candidats sont déclarés admissibles.

### **Admission**

Concours externe :

Le jury déclare admis les candidats ayant un total supérieur ou égal à **123,13** pour la liste principale et à **102,75** pour la liste complémentaire **sur 160**.

La liste d'admission se présente ainsi :

- liste principale : **3** candidats
- liste complémentaire : **8** candidats

Concours interne :

Le jury déclare admis les candidats ayant un total supérieur ou égal à **111,38** pour la liste principale et à **103,13** pour la liste complémentaire sur **160**.

La liste d'admission se présente ainsi :

- liste principale : **5** candidats
- Pas de liste complémentaire

## **5 – BILAN DES EPREUVES**

### **Admissibilité**

Epreuve n° 1 – Partie Français : elle consistait en :

- 1 texte de 49 lignes
- 8 questions portant sur la compréhension du texte
- 4 exercices de grammaire, conjugaison et orthographe, indépendants du texte

Le niveau de difficulté des exercices avait été calibré de façon à permettre à tous les candidats de réaliser tout ou partie des exercices sans trop de difficultés. La moyenne est de **8,72**.

**20** candidats n'ont pas obtenu la note de **10/20**. Les notes s'échelonnent entre **1,50 et 15,5**.



Epreuve n° 1 – Partie Arithmétique : elle consistait en :

- 4 exercices de calculs et conversions

indépendants les uns des autres, portant sur des connaissances de base.

La moyenne est de **6,11**. **25** candidats n'ont pas obtenu la note de **10/20**. **18** d'entre eux n'ont pas atteint la note de **5/20**. Les notes s'échelonnent entre **0,5** et **15,75**.

Epreuve n° 2 – Code de la route : elle consistait en **40** questions à choix multiples portant sur les règles essentielles du code de la route. Cette épreuve est en général, bien réussie par tous les candidats. La moyenne est de **13,28**.

### **Admission**

Les épreuves d'admission se sont déroulées au CVRH de Grand Quevilly (76) et à l'extérieur sur la piste du CEREMA les **14, 15 et 16 septembre 2021**.

L'organisation du jury était répartie ainsi :

Franck GOUEL, Valérie STEVENOT et Gaëtan BORG , examinateurs de l'oral,  
Thierry HORLAVILLE, Pascal STEVENOT, Arnaud MAHIEU étaient examinateurs de l'épreuve pratique assistés d' Adeline BUNEL et Emmanuel LEROUX.

Un planning a été conçu par la DIRNO avec le temps des épreuves.

Le nombre de candidats a été prévu ainsi :

- Mardi 14 septembre : 8 candidats (4 le matin et 4 l'après-midi)
- Mercredi 15 septembre : 10 candidats (4 le matin et 6 l'après-midi) dont un absent excusé le matin
- Jeudi 16 septembre : 8 candidats (4 le matin et 4 l'après-midi)

Un accueil par l'équipe CVRH a été planifié pour les candidats (Explication du déroulé de la journée) qui ensuite étaient pris en charge par les examinateurs et les membres de jury de la DIRNO pour les autres ateliers.

Une information orale sur les consignes sanitaires à respecter a été donnée (port du masque obligatoire). Des gels et lingettes ont été mis à disposition.

Une première mise en situation en salle puis les autres épreuves à l'extérieur.

Pour la mise en situation professionnelle extérieure, les candidats devaient apporter l'équipement suivant :

- Gilet haute visibilité,
- Chaussures de sécurité,
- Gants de protection

pour les épreuves à l'extérieur. Les horaires sont décalés toutes les 1 heure et demi et par groupe de deux.



### Remarques des examinateurs sur le déroulement de la mise en situation professionnelle :

Cette année, les nouvelles épreuves pratiques sont au nombre de quatre, distinctes l'une de l'autre. Les examinateurs expliquent le déroulement de l'épreuve en précisant l'emplacement du matériel et donnent le temps imparti pour effectuer l'exercice. Certaines feuilles de consignes ont été plastifiées pour les candidats.

Elles sont soit individuelles soit collectives dans le but d'observer la capacité à se coordonner en binôme et si les consignes sont respectées. Dans le cas où un candidat est absent, un agent candide est prévu pour le remplacer.

Certains candidats avaient ramenés les EPI (Equipements de protection individuelle) et d'autres ne les portaient pas. Pour ceux qui avaient oublié, nous en avons à disposition.

Ils ont été ponctuels, même en avance pour certains et certaines, ce qui a permis de respecter le planning. Les temps impartis pour les différentes phases des deux épreuves étaient respectés. Les candidats de l'épreuve 1 en salle n'ont pas toujours utilisé le temps imparti pour la lecture complète de la fiche de consignes. Pour l'épreuve 3 : Il est possible de réduire le temps de la phase 1 au profit de la phase 2.

Des grilles d'évaluation ont été prévues pour chaque candidat et ont permis une notation objective.

Les consignes orales étaient bien respectées en général mais les consignes écrites n'étaient pas toutes suivies comme le déplacement de panneaux alors que ce n'était pas demandé.

### Remarques des examinateurs sur le déroulement de l'entretien oral :

Réglementairement, l'entretien oral avec le jury, en lien avec l'épreuve pratique, consiste pour le candidat, à partir d'une situation de travail donnée, à présenter l'organisation du travail dans ses aspects techniques et dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention.

Cette épreuve permet au jury d'évaluer si les expériences personnelles et, le cas échéant, professionnelles du candidat, ainsi que sa motivation, lui permettront de s'adapter à l'emploi pour lequel le concours est ouvert.

Les profils des candidat(e)s étaient assez variés compte tenu de leur parcours scolaire (voire universitaire), leur expérience professionnelle, et de la nature des motivations exprimées.

Les examinateurs ont recherché à apprécier la capacité de chaque personne admissible à pouvoir s'insérer sans difficulté majeure dans une équipe de travail en CEI, sous l'autorité d'un chef d'équipe, dans les conditions de travail qui auront vocation à être les leurs, concrètement et au quotidien en cas de succès.

Ils ont valorisé les candidats curieux de leur (futur) environnement professionnel, mesurant les contraintes du métier auquel ils postulent, sensibles aux bases de la déontologie professionnelle, soucieux des enjeux de sécurité au travail, sachant s'exprimer clairement, présentant de réelles qualités de bon sens commun, d'honnêteté intellectuelle de réactivité et sachant porter un regard critique nécessaire sur le bon (ou moins bon) déroulement de leur épreuve pratique en équipe.



Comme chaque année, il est le plus souvent reproché aux candidats leur manque d'intérêt pour leur futur environnement professionnel, le métier de l'exploitation de la route pour lequel ils ont passé le concours et l'absence de connaissances du Ministère, du fonctionnement des services publics en général.

## **6 - CONCLUSION**

Les examinateurs sont satisfaits que les épreuves se soient déroulées au CVRH DE Rouen dans de bonnes conditions et un bon esprit. Les conseils à donner aux futurs candidats :

- Pour l'épreuve pratique :
  - prendre le temps de lire de manière approfondie et comprendre les consignes données,
  - se concerter et s'organiser avant de mettre en pratique l'exercice demandé,
  - faire un point régulier de l'avancement du chantier pendant l'épreuve.
  
- Pour l'entretien oral :
  - se préparer en amont de l'épreuve en prenant connaissance des différentes informations disponibles sur le site internet, notamment sur les politiques publiques en matière de transports (routes), le fonctionnement des différents services routiers, le développement durable, et sur le métier d'agent d'exploitation spécialisé,
  - préparer sa présentation de carrière et ses motivations pour accéder au grade de AEP.

### **Remarques diverses :**

L'ensemble des membres du jury a précisé que les épreuves se sont bien déroulées et que les journées étaient bien équilibrées .

*Le jury a décidé de clore les épreuves pratiques le 16 septembre 2021 et les résultats ont été diffusés le lendemain sur le site internet de la DIR Nord-Ouest et le site intranet du CVRH de Rouen.*

